



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-86922>

Département(s) de publication : 51

Annonce n° 26-86922

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Reims

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21510421700017

Ville : REIMS Cedex

Code postal : 51722

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 51

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=40376>

Identifiant interne de la consultation : 2026VI9001

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : C3C PDSP

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 07/10/2026 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Collectivité territoriale

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance des équipements scéniques des différents lieux culturels de la Ville de Reims-.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet l'exécution des prestations de maintenance préventive, curative et corrective des équipements scéniques des différents lieux culturels de la Ville de Reims : Conservatoire à Rayonnement Régional, Théâtre du Chemin Vert, Auditorium de la médiathèque Jean Falala, le Cellier, la Boîte Noire de la Fileuse, la salle Gallieni, le Cryptoportique et/ou autres scènes en cours de réalisation.-.

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la Ville de Reims.

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Une visite facultative sur site est possible pour permettre aux candidats d'appréhender les spécificités du lieu. Les modalités de la visite sont précisées dans le Règlement de la Consultation (RC). Le présent accord-cadre est établi pour une durée de quarante-huit (48) mois à compter de sa date de notification et au plus tôt le 1er décembre 2026. Les délais d'exécution pour les maintenances préventive, curative et corrective sont détaillés dans le RC. L'accord-cadre est principalement exécuté par émission de bons de commande, dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera également lieu à la conclusion de marchés subséquents, dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7 à R. 2162-9 du code de la commande publique. Lors de la survenance des besoins le titulaire sera invité par voie électronique à compléter par écrit son offre initiale, en fournissant un devis détaillé et tout document demandé dans les délais qui lui seront indiqués. L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un maximum de 200 000 euros HT sur sa durée totale. Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents de l'accord-cadre. Codes CPV : 50000000-5 : Services de réparation et d'entretien et 50324200-4 : Services de maintenance préventive.

Négociation : L'acheteur public se réserve la possibilité de négocier l'ensemble des offres reçues. Les modalités sont décrites dans le règlement de consultation. **Modalités de remise des offres :** Les candidats ont l'obligation de faire acte de candidature et de déposer une offre uniquement par transmission électronique. Les candidats devront se connecter, via internet, à l'adresse suivante : <https://www.xmarches.fr/> En cas de difficulté technique, l'assistance est assurée par la société SPL-Xdemat. Pour y accéder, les candidats doivent cliquer sur « Besoin d'assistance » en haut à droite du site. **Attention,** la remise des candidatures et des offres par courrier, télécopie ou courriel n'est pas admise. **Attribution :** l'analyse des candidatures s'effectuant après l'examen des offres, l'acheteur ne procédera à la vérification des conditions de participation que du seul titulaire pressenti. Le candidat retenu à l'issue de l'analyse des offres devra produire, dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, les documents demandés aux articles R2143-5 et suivants du Code de la commande publique.

Introduction des recours : Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. **Informations relatives aux délais de recours :** Peuvent être formés devant la juridiction visée ci-dessous, dans les conditions

fixées par le Code de Justice Administrative (CJA) : Un référé précontractuel, avant la signature du contrat, selon les modalités fixées aux articles L. 5511 à L. 5512 et R. 5511 à R. 5516 du CJA ; Un référé contractuel, après la signature du contrat, selon les modalités fixées aux articles L. 5513 à L. 551 23 et R. 5517 à R. 55110 du CJA ; Un recours en contestation de validité du contrat, selon les modalités fixées par la décision du Conseil d'Etat n° 358994 du 4 avril 2014 « Département de Tarn et Garonne », dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, assorti le cas échéant, d'un référé suspension (art. L. 5211 du CJA) ; Un recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative, selon les modalités fixées aux articles R. 4211 à R. 4217 du CJA, dans les deux mois suivant la notification de la décision susmentionnée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/09/2026